Mainvilliers

ville-mainvilliers.fr

Madame La Présidente,
Monsieur Le Président,

Dossier suivi par :
Jérôme ROBERT
Directeur Général Adjoint à la Vie Locale
Ref : 078-2026-VJ

Mainvilliers, le jeudi 5 novembre 2026

OBJET **Dossier de demande de subvention 2027**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Vous trouverez en pièce jointe le dossier simplifié de demande de subvention pour l'année 2027. Le dossier est cette année interactif et modifiable. Vous pouvez le retourner directement par mail ou bien l'adresser par courrier.

Je vous rappelle quelques principes de la procédure de versement des subventions :

La demande de subvention doit intégrer l'ensemble des projets susceptibles d'être financés. Sauf cas exceptionnel, aucune demande de subvention complémentaire n'est étudiée en cours d'année.

Dès lors qu'une subvention est allouée, celle-ci est intégralement versée à l'association qui en bénéficie selon l'échéancier précisé dans le dossier de demande subvention. Tant que cet argent n'est pas dépensé, il est réputé rester dans le domaine public.

Les associations qui perçoivent plus de 23 000 € relèvent de modalités spécifiques décrites dans la convention qui les lie à la commune.

Si les dépenses de l'année 2026 ne sont pas justifiées, une régulation sera effectuée sur 2027 en réduisant la subvention allouée d'autant.

Le dossier de demande de subvention doit être IMPERATIVEMENT **adressé COMPLET pour le 04 décembre 2026** (délai de rigueur) à l'attention du secrétariat de la Direction de la Vie Locale et **obligatoirement être accompagné des pièces suivantes :**

- Statuts de l'association et composition du bureau (si c'est une première demande) ou les éventuelles modifications de statuts survenues en cours d'exercice.
- Un relevé d'identité bancaire (si c'est une première demande ou si les références du compte ont été modifiées)
- Copie du Procès-Verbal de la dernière assemblée générale.
- Le bilan d'activités et le bilan financier 2026.
- Projets d'activités et Budget prévisionnel pour l'année 2027.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

MAIRIE DE MAINVILLIERS 28300 E.-et-L.

Michèle BONTHOUX
Maire de Mainvilliers
& Conseillère régionale